



NOTE DE PRESSE

Date : **Mardi 2 mai 2023**

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Magaly Proust, adjointe en charge de la participation citoyenne, politique de quartiers, jeunesse et vie associative

Services : Anthony Hamidovic, chargé de mission participation citoyenne

NOTE DE PRESSE

La Ville de Parthenay lance son premier budget participatif

C'est inédit. La municipalité lance son premier budget participatif.

Objectif : permettre aux Parthenaisiens et Parthenaisiennes de s'impliquer dans la vie et l'aménagement de la Ville et d'être ainsi acteurs et actrices de leur cité.

Création d'un atelier citoyen, mise en place d'un jardin d'expérimentation, organisation de balades urbaines, création des Rencontres citoyennes et aujourd'hui lancement de son budget participatif : avec ce nouveau dispositif, la municipalité renforce et concrétise encore davantage la démarche de participation citoyenne initiée depuis 2020.

Les habitants acteurs de la Ville

Le budget participatif donne le pouvoir d'agir aux habitants en leur donnant la possibilité de proposer des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif. La Ville de Parthenay a en effet à cœur de favoriser l'expression démocratique et l'implication citoyenne.

Une partie du budget de la Ville est ainsi affecté à la mise en œuvre de projets/idées proposées et votées par les habitants de la commune : 12 000 euros par an.

Les habitants peuvent proposer des projets qui répondent à leurs attentes, à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs de la commune ou sur l'ensemble du territoire communal.

Véritable outil pédagogique, le budget participatif permet également aux habitants de Parthenay de mieux comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la commune.

Un comité de suivi, composé de six élus et six citoyens tirés au sort pour l'édition en cours seront en charge du bon déroulement du budget participatif.

Le calendrier

- Du 2 mai au 31 mai : présentation du dispositif
- Du 1^{er} juin à fin septembre 2023 : les habitants déposent leurs idées
- De mi-juin à fin octobre 2023 : les services municipaux étudient les idées reçues
- Novembre 2023 : La Ville et les porteurs de projet communiquent sur les projets retenus
- Décembre 2023 : les habitants votent pour leur projet préféré
- Janvier 2024 : la Ville annonce les lauréats du premier budget participatif

Qui peut candidater ?

- Les personnes qui habitent à Parthenay
- Les personnes physiques
- Avoir 11 ans ou plus. Pour le moins de 16 ans, il sera nécessaire de remplir une autorisation parentale
- L'idée/projet peut profiter à tous les Parthenaisiens et Parthenaisiennes

Les critères pour que le projet soit retenu

- Il prévu à Parthenay, et dans l'espace public, qui appartient à la Ville.
- Il bénéficie à l'ensemble des Parthenaisiens.
- Il est nouveau, et ne concerne pas un projet déjà prévu par la collectivité.
- La Ville a le pouvoir d'agir dans ce domaine : espaces verts, aménagement et mobilier urbains, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, sports, propreté urbaine, solidarité.
- Le projet prévoit :
 - l'achat de matériels durables,
 - la construction ou l'aménagement de bâtiments,
 - des travaux d'infrastructure.
- Il favorise le développement des solidarités, la transition écologique et la qualité de vie.
- Il n'est pas discriminatoire et respecte les textes de lois et la réglementation en vigueur.

Toutes les idées seront étudiées. La Ville informera chaque porteur et porteuse de projet de la suite donnée à son idée.

Quand et comment candidater ?

Le dépôt des projets sera ouvert du 1^{er} juin à fin septembre.

Il sera possible de candidater :

- En ligne : budgetparticipatif.parthenay.fr
- En remplissant le formulaire papier, diffusé dans les accueils de la collectivité et dans le guide du porteur de projet

Un accompagnement par le service participation citoyenne

Pour les porteurs de projet qui le souhaitent, le service participation citoyenne tiendra des permanences à l'Hôtel de Ville pour les accompagner et les conseiller dans la préparation de leur candidature :

- 10 mai – 14h-18h
- 27 mai – 10h-12h
- 14 mai – 9h -12h
- 1^{er} juillet – 10h-12h
- 12 juillet – 9h-12h
- 26 août – 10h – 12h
- 2 septembre – A l'asso Toute la journée sur l'Esplanade G. Pompidou
- 13 septembre – 14h-18h

Pour toute question, il est également possible de contacter le service participation citoyenne pour échanger ou prendre rendez-vous : 05 49 71 08 87 ou jeparticipe@parthenay.fr

La Ville de Parthenay va également éditer un guide du porteur de projet pour l'aider à préparer et suivre son projet. Il sera disponible d'ici la fin du mois de mai.

Projets retenus : déroulement du vote et lauréats

Après examen par le comité de suivi, les idées retenues seront soumises au vote des Parthenaisiennes et Parthenaisiens. Chaque habitant à partir de 11 ans pourra voter pour un seul projet.

La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets.

Une fois le vote terminé, le comité de suivi se réunira pour désigner les lauréats.

L'objectif est de retenir plusieurs projets, dont les montants cumulés permettront au mieux d'utiliser l'enveloppe globale (12.000€).

La commune réalisera les projets lauréats au cours de l'année 2024 (sauf impératif technique).